

REGLEMENT CONCOURS COSPLAY

« LES DRAGONIALES, salon du Fantastique et de l'Imaginaire des Landes » 16/11/2025

ARTICLE 1. Présentation

Ce règlement encadre le concours cosplay lors de l'évènement « Les Dragoniales, salon du Fantastique et de l'Imaginaire 2025 ». L'association Les Dragoniales est en charge de l'organisation du concours.

Le concours cosplay est une animation consistant à réaliser une prestation en costume sur scène devant un jury.

Au terme du concours, le jury établira un classement des participants, donnant lieu à une remise de plusieurs prix variés, récompensant les meilleurs costumes et/ou prestations.

Le concours est ouvert aux candidats en solos et en groupe.

ARTICLE 2. Lieu, date et horaires du concours

Le concours cosplay se déroulera le dimanche 16 Novembre 2025 aux alentours de 14h30 sur la scène du Salon à l'adresse suivante :

Salle Polyvalente 460400 TARTAS

La durée du concours est estimée à 1h00. Les prix seront remis plus tard dans la journée sur la scène de la Salle des Fêtes en lieu et place du Salon.

ARTICLE 3. Inscription au concours cosplay

Chaque participant s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble du présent règlement sous peine de disqualification.

3.1 Déroulement des inscriptions

Les inscriptions au concours cosplay se dérouleront :

- en ligne, sur le site Internet www.lesdragoniales.fr jusqu'au jeudi 13 novembre inclus.
- sur place, à l'accueil le dimanche 16 novembre de 10h à 12h s'il reste des places disponibles.

Seules les inscriptions complètes seront admissibles.

L'association Les Dragoniales s'engage à confirmer la bonne réception des inscriptions réalisées par les participants en ligne, par mail, dans un délai maximal de 8 jours.

3.2 Thèmes des participations

Les participations individuelles et groupes peuvent avoir comme thème :

- Fantastique (médiéval fantastique, heroic fantasy,...)
- Sciences Fiction
- Dessins animés, BD et Comics **DANS LE THEME**
- Jeux vidéo
- Films ou séries
- Animés et mangas **DANS LE THEME** (style STEAMBOY, LODOSS WAR,...)
- Steampunk
- Livres
- Illustrations officielles ou fanart
- Les créations personnelles (aussi appelées OC)

Toute participation qui ne respecte pas ces conditions se verra refusée par l'association Les Dragoniales

3.3 Images de référence et fichiers de prestations

Concernant l'ensemble des fichiers :

L'ensemble des images de référence et des fichiers des prestations devront être fournis par le participant lors de l'inscription au concours avec un lien Wetransfert (contact@lesdragoniales.fr)

Aucun fichier transmis sous la forme d'un lien vers un site de streaming (YouTube, Dailymotion, Vimeo...) ne sera accepté.

Concernant les images de référence :

Chaque participant devra fournir au minimum une image de référence de son costume durant son inscription (sauf pour les créations personnelles)

Le maximum est limité à 6 images de référence par participant et dans la meilleure qualité possible.

Les images de référence devront respecter les formats, tailles et dimensions suivantes :

- Format : JPEG ou PNG
- Taille : les fichiers devront faire au minimum 1 Mo
- Dimensions : les fichiers devront faire au minimum 1000 pixels en largeur et 600 pixels en hauteur

Leur nombre et leurs degrés de détails auront une incidence sur la notation du jury.

Concernant les fichiers de prestations :

Chaque participant solo ou chaque groupe devra fournir un fichier audio ou un fichier vidéo qui accompagnera la prestation sur scène.

Les fichiers audios devront respecter les formats suivants :

- MP3 avec un débit de 192 kbps minimum
- ou WAV Les fichiers audios devront être accompagnés d'une image de bonne qualité (même format, taille et dimensions que pour les images de référence) qui sera projeté en arrière-plan de la scène.

Les fichiers vidéo devront respecter les formats suivants :

- Format : MP4
- Taille : les fichiers devront faire au maximum 2 Go
- Dimensions : les fichiers devront faire au minimum 1280 pixels en largeur et 720 pixels en hauteur

3.4 Limites de participations

Le concours cosplay durera environ 1h mais l'association se réserve le droit de modifier la durée selon le nombre de participants.

Les membres de l'association « Les Dragoniales » peuvent s'inscrire au concours cosplay, à partir du moment où ils ne s'impliquent pas dans son organisation.

ARTICLE 4. Durée des prestations

Pour les prestations en solo :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min maximum
- **Durée de la prestation : 2 minutes maximum**
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

Pour les prestations en groupe :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min maximum
- **Durée de la prestation : 2 min 30 s maximum**
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

Les temps indiqués précédemment valent comme durée maximale. Les participants sont libres de réaliser une prestation avec une durée inférieure aux durées maximales.

ARTICLE 5. Interdictions

Pour des raisons de sécurité, afin de respecter la loi française en vigueur et le règlement intérieur de l'évènement, sont interdits, l'utilisation :

- Armes blanches : toute arme contondante ou tranchante en métal (exemples : poignards, épées, machettes, couteaux...)

- Armes à feu : toute arme lançant des cartouches ou des projectiles (exemples : fusils, pistolets...)
- Armes ou liquides inflammables : tout arme ou liquide avec des propriétés incendiaires ou qui pourraient causer des brûlures à des objets ou des personnes.
- Produits ou substances indélébiles, toxiques, bactériologiques ou radioactifs.
- Produits ou substances susceptibles de salir ou détériorer la scène, les vestiaires ou les différentes zones de la conventions (exemples : eau, liquides gras, confettis, peinture...) Sont interdits également :
- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement incitant à la violence, à la vulgarité ou la haine.

Tout comportement déplacé, aussi bien pour son côté dangereux que pour son côté moral pourra entraîner la disqualification, voire l'interruption de la prestation, si cela s'impose.

ARTICLE 6. Déroulement de la journée

6.1 Préjudging

Les participants devront se rendre à l'accueil du salon à 10h30 le jour J pour être conduit par les organisateurs du concours à la salle où aura lieu le préjudging.

Pour les candidats solos, chaque participant passera individuellement devant le jury pour un entretien de 5 min maximum.

Pour les participants en groupe, l'ensemble des membres du groupe doit passer devant le jury pour un entretien de 8 min maximum.

Avant ou après préjudging, les participants seront invités à se faire prendre en photo par le photographe officiel.

6.2 Concours

Les participants devront se rendre près du lieu de rendez-vous pour le concours 15 min avant le début de celui-ci. Ils présenteront leurs prestations sur scène devant le public et le jury dans l'ordre établi par l'association Les Dragoniales. Une fois l'ensemble des prestations terminées/passées, les participants seront invités à monter de nouveau sur scène pour une photo de groupe avec tous les participants du concours.

6.3 Après le concours et remise des prix

Si le jury n'a pas pu finir le préjudging avant le temps imparti dans la matinée, les participants qui ne sont pas passés devant le jury avant le concours devront passer le préjudging une fois la photo de groupe terminée.

Les participants ayant réalisé leur préjudging seront libres de toutes obligations jusqu'à leur prestation.

Pour la remise des prix, l'ensemble des participants devra se rendre au point de rendez-vous indiqué par l'association Les Dragoniales **15 min** avant le début de la remise des prix.

ARTICLE 7. Jury

Le jury est composé de personnes choisies par l'association Les Dragoniales.

Leurs compétences et leurs notations ne pourront être remises en question.
Le jury ne peut pas participer au concours cosplay.

En cas de tricherie avérée de la part d'un participant, le jury pourra revenir sur sa décision et sanctionner le participant en le retirant du classement du concours et en lui interdisant toute autre participation au concours cosplay de l'évènement « Les Dragoniales, Salon du Fantastique et de l'Imaginaire des Landes » pour les deux années à venir.

ARTICLE 8. Notation

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux temps :

- Durant le préjudging, le jury s'entretiendra avec le participant afin de lui poser des questions techniques sur son costume.
- Dans un second temps, pendant le concours, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (comme par exemple, la mobilité du costume ou la solidité de ce dernier).

Les membres du jury noteront les participants selon les critères suivants :

- 50% de la note portant sur **le costume** : difficulté, multi-technicité, qualité couture et construction, choix des tissus et matériaux, ressemblance, mobilité...
- 50% de la note portant sur **la prestation** : qualité de la prestation, jeu de scène, roleplay, respect de l'oeuvre originale, compréhension, réalisation, originalité, créativité, utilisation des accessoires...

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation.

Cependant, les participants se tiendront à disposition après le concours et jusqu'à l'heure de fermeture de l'évènement pour d'éventuelles questions de la part du jury au sujet du costume ou de la prestation.

L'absence d'un participant au préjudging impactera sa note finale.

ARTICLE 9. Prix

Lors de la remise des prix du concours cosplay, le jury déterminera le gagnant du concours.

En fonction des lots fournis par les organisateurs de l'évènement « Les Dragoniales, Salon du Fantastique et de l'Imaginaire des Landes », le jury déterminera plusieurs prix supplémentaires.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur.

Leurs responsabilités ne sauraient être engagées sur ce fait.

Le nombre de prix peut varier en fonction des organisateurs, des concours et des décisions du jury sur place.

Les organisateurs du concours et le jury se réservent la possibilité de décerner un ou plusieurs prix supplémentaires, non prévus, incluant une récompense ou non.

ARTICLE 10. Accompagnateurs / Helpers

Aucun accompagnateur n'est autorisé à accompagner le ou les participants durant le préjudging et le concours.

Seuls les organisateurs du concours cosplay sont autorisés à manipuler et à installer les éléments de décors et les accessoires sur la scène.

ARTICLE 11. Mineurs

Les mineurs voulant s'inscrire au concours avec passage devant le jury doivent être âgés au minimum de 10 ans.

Les mineurs âgés de 14 ans ou moins devront être accompagnés d'une personne majeure.

Les mineurs qui veulent s'inscrire au concours devront faire remplir et signer par leur responsable légal, l'autorisation parentale contenue dans la fiche d'inscription téléchargeable sur le site internet www.lesdragoniales.fr

ARTICLE 12. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'association Les Dragoniales, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer les projets présentés dans le cadre de ce concours.

Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise l'association, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours et à la promotion des salons à venir.

ARTICLE 13. Données personnelles

L'inscription de chaque participant au concours sera conservée par l'association Les Dragoniales. Les données personnelles recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de sa participation et seront conservées sur une période de 2 ans.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et qui pourra être exercé en contactant l'association Les Dragoniales.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations sont collectées dans le cadre de la participation au concours exclusivement à l'association Les Dragoniales, et ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les données personnelles des participants seront connues et utilisées uniquement dans le cadre du présent concours par l'association Les Dragoniales.

ARTICLE 14. Disqualification en cas d'absence

Les participants doivent avertir l'association Les Dragoniales par mail ou par téléphone si, en cas de force majeure, ils ne peuvent participer au concours cosplay avant le samedi 18 novembre 2023.

L'absence du participant au concours cosplay entraînera sa disqualification immédiate.

ARTICLE 15. Sanctions et responsabilité de l'association

L'Association Les Dragoniales, organisatrice du concours cosplay, ne pourra être tenue responsable en cas de vol, détérioration de costume lors de l'événement.

Pour tout accident survenu, la responsabilité civile du participant sera engagée.

ARTICLE 16. Modification du règlement

L'Association Les Dragoniales se réserve le droit de modifier sans réserve le présent règlement.

Chaque modification sera communiquée aux personnes déjà inscrites au concours cosplay par mail.

ARTICLE 17. Litiges

Aucune contestation ne sera possible pendant ou après la sélection.

Les participants s'engagent à respecter tous les membres de l'organisation à savoir l'association Les Dragoniales, les organisateurs et le staff de l'évènement.

Lieu, date, signature :